

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 22.

XIV. Jahrgang. *XIV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 29. May 1830. *Porrentruy.* Samedi, 29 Mai 1830.

Schweiz.

Bern. Auszug aus einem Brief des Hrn. v. T., Hauptmann im Berner-Regiment in königl. sizilianischen Diensten, aus Nola vom 3. May 1830.

Den 18. April langte in der Nacht gegen 12 Uhr eine Ordonnanz von Neapel an, welche unserm Oberst die Nachricht brachte, daß den 19. um 7. Uhr Morgens S. K. H. der Prinz von Calabrien in Nola ankommen werde, um uns zu inspektiren. Wir machten sogleich unser möglichstes um alles in Ordnung zu setzen. Schon vor 7 Uhr langte der Prinz mit drey Generalen und einem großen Gefolge hier an, und visitirte unsere Caserne, worauf dann die Inspektion Statt hatte, wo wir über drey Stunden manövriren mußten; das ganze Regiment war en grande tenue Als alles vorbey war, gab der Prinz die Ordre, daß wir uns den folgenden Tag gegen 8 Uhr in Sarno,

Suisse.

Berne. Extrait d'une lettre de M. de T., Capitaine au régiment Bernois au service des Deux-Siciles, datée de Nola, le 3 mai 1830.

Nous reçûmes dans la nuit du 18 avril une ordonnance de Naples, apportant à notre Colonel la nouvelle, que le 19 à sept heures du matin, S. A. R. le Prince de Calabre arriverait à Nola pour nous inspecter. Nous fîmes aussitôt notre possible pour tout mettre en ordre. Déjà à sept heures le Prince arriva ici avec trois généraux et une suite nombreuse, et visita la caserne, sur quoi l'inspection eut lieu, où nous manœuvrâmes pendant plus de trois heures; tout le régiment était en grande tenue. Lorsque tout fut terminé, le Prince donna l'ordre de nous trouver le jour suivant vers 8 heures, à Sarno (4 lieues

vier Stunden von hier, einfinden sollten und reiste wieder nach Neapel zurück. Tags darauf, den 20., nach dem wir auf jeden Mann 30 Patronen gefaßt, marchierten wir ab, unterwegs wurden wir durch den Prinzen eingeholt, und er ritt an unserer Spitze in Sarno ein. Wir fanden daselbst ein sizilianisches Regiment, ein Bataillon Jäger, leichte Artillerie und zwey Escadrons Dragoner. Als wir ein wenig ausgeruht hatten, übernahm General Tschudi das Commando, vertheilte uns auf verschiedene Seiten und lies uns große Manövers im Feuer und kleine Gefechte ausführen. Dies dauerte bis gegen vier Uhr Abends, worauf alle Truppen vor dem Prinzen vorbey defilirten und ein jedes Corps nach seiner Garnison zurückmarschierte. Der Prinz war so zufrieden mit uns, daß er durch den General folgendes Schreiben unserm Regiments-Chef zuschicken ließ:

„ Ich habe das Vergnügen Ihnen anzukünden, daß S. K. Hoheit der Prinz von Calabrien, General-Commandant der Armee, mich beauftragt hat, sowohl über die Art und Weise wie Sie das Regiment bey Anlaß der Inspektion S. K. H. vorgestellt haben, als über die schöne Haltung, die vortreffliche Instruktion und besondere Mannszucht wodurch sich das Regiment während den zwey Tagen auszeichnete, wo es die Ehre hatte in Gegenwart S. K. H. zu manövriren, ihre hohe Zufriedenheit bekannt zu machen. Sie Hr. Oberst werden andurch beauftragt, allen denen die dabey waren, diese hohe Zufriedenheitsbezeugung auch bekannt zu machen, und dem Regiment meine besondere Zufriedenheit über die gute Führung aller Comptabilitätsbücher zu erkennen zu geben. „

N. S. Der vierte Rekruten-Transport ist am 23. April glücklich hier angekommen. Derselbe hat die Reise ohne den mindesten Zufall in sieben Tagen von Genua nach Neapel zurückgelegt. Seit einigen Tagen haben wir hier reife Kirschen, Erdbeeren und Zuckererbsen.

---

d'ici), et retourna à Naples. Le lendemain 20 avril, après que chaque soldat eut pris 30 cartouches, nous partîmes; le Prince vint à notre rencontre chemin faisant, et entra à notre tête dans Sarno. Là nous trouvâmes un régiment Sicilien, un bataillon de chasseurs, de l'artillerie légère et deux escadrons de dragons. Après quelques instans de repos, le général Tschudi prit le commandement, nous partagea sur différens points, nous fit exécuter de grandes manœuvres à feu et des combats simulés. Cela dura jusque vers 4 heures du soir, après quoi toutes les troupes défilèrent devant le Prince, et chaque corps reprit le chemin de sa garnison. Le Prince fut si content de nous, qu'il envoya à notre Colonel par le général, la lettre suivante:

» J'ai le plaisir de vous annoncer, que S. A. R. le Prince de Calabre, général-en-chef de l'armée, m'a chargé de vous faire connaître sa haute satisfaction, tant sur l'état et la manière dont vous avez présenté le régiment lors de l'inspection de S. A. R., que sur la belle tenue, l'instruction parfaite, et la discipline particulière qui l'ont distingué lorsqu'il eut l'honneur de manœuvrer devant S. A. R. Vous êtes chargé M. le Colonel, de faire connaître ce haut témoignage de satisfaction à tous ceux qui y étaient présens, et mon contentement particulier sur la bonne tenue de tous les livres de comptabilité. »

Le quatrième transport de recrues est heureusement arrivé ici le 23 avril. Il a fait le trajet de Gènes à Naples en 7 jours sans le moindre accident. Depuis quelques jours nous avons ici des cerises mûres, des fraises et des pois sucrés.

TABLEAU

de tout le bétail et de tous les chevaux qui existent dans le Grand-Bailliage de Porrentruy, dressé le 30 Mars 1830.

Lieutenances.	Boeufs de trait de 2 ans et plus.	Taureaux de 1 an et plus.	Vaches.	Genisses et Boeufs de 1 à 3 ans inclusiv.t	Veaux au-dessous d'un an.	Chevaux. Etalons de 2 ans et plus.	Chevaux hongrés de 2 ans et plus.	Jumens non portantes de 2 ans et plus.	Jumens portantes et allaitantes.	Poulains au-dessous de 2 ans.	Moutons de toute espèce.	Chèvres et Boucs.	Anes et Anesses.	Porcs et cochons-de-lait.	*Observations, principalement sur le nombre des étalons et taureaux marqués.*
Porrentruy .	47	3	160	23	16	5	96	50	34	32	120	33	»	204	Il existe à Porrentruy 73 ruches d'abeilles. Il n'y a point d'étalon marqué.
Bonfol	106	11	467	213	100	22	64	366	215	213	745	143	4	1102	Ruches d'abeilles, 154.
Courtemaiche	92	7	436	200	94	6	123	291	175	170	835	174	1	860	Ruches id. 285. 5 étalons et 4 taureaux marqués.
Fontenois . .	280	12	532	450	204	19	123	289	186	216	1106	266	»	920	Ruches d'abeilles, 360. 3 étalons et 3 taureaux marqués.
Réclère . . .	221	16	464	193	110	19	217	280	223	246	1310	240	»	503	Ruches . . . . 238. 5 étalons et 5 taureaux marqués.
Miécourt . . .	194	12	522	316	235	8	37	171	79	116	598	203	1	628	Ruches . . . . 231.
St. Ursanne .	320	19	314	208	107	2	42	63	19	17	207	152	»	218	id. . . . . 198. 3 taureaux marqués.
Totaux . .	1260	71	2895	1603	866	81	702	1510	931	1010	4921	1211	6	4435	Total des ruches, 1539. » Etalons marqués 13. » Taureaux . . . 15.
Résumé des relevés des années															
1822 . . .	1616	71	2562	1451	689	120	480	1143	770	782	8296	2068	11	3465	
1825 . . .	1441	63	2667	1303	578	144	599	1406	798	885	7024	1550	13	3794	
1827 . . .	1282	57	2708	883	651	94	756	1515	931	992	6608	1338	11	4657	
1830 . . .	1260	71	2895	1603	866	81	702	1510	931	1010	4921	1211	6	4435	

Le tableau d'autre part sera sans doute examiné avec intérêt par les personnes qui aiment à observer les progrès de l'industrie agricole des diverses contrées de notre pays, et les résultats des encouragemens distribués chaque année dans ce but de la part du Gouvernement.

Il résulte du tableau de 1830, que dans ce moment la Lieutenance de Fontenois possède le plus grand nombre de bœufs de trait, de vaches, genisses et jeunes bœufs, ainsi que les plus grands troupeaux de moutons et de chèvres, et qu'elle se distingue aussi par le nombre de ses ruches d'abeilles.

Que la Lieutenance de Réclère entretient le plus grand nombre de taureaux en proportion de ses vaches, et qu'elle est la plus riche en chevaux hongrés, jumens et poulains.

Que la lieutenance de Miécourt élève le plus grand nombre de veaux.

Que la Lieutenance de Bonfol élève le plus grand nombre de jeunes étalons, et que la race utile des porcs y est la plus multipliée.

Que les Lieutenances de Réclère et Courtemaiche ont le plus grand nombre d'étalons et de taureaux marqués.

Le tableau qui présente le résumé des années 1822 à 1830, nous fait voir qu'en général le nombre de bœufs de trait a un peu diminué; que par contre celui des chevaux et surtout des jumens et poulains a augmenté dans une progression très-remarquable, ce qui indique en même tems plus d'activité dans les travaux de l'agriculture, et plus de mouvement dans le commerce des chevaux, par suite du perfectionnement de la race, résultant des encouragemens distribués annuellement dans ce but.

Quoique dans une progression moins rapide, le nombre des vaches et des élèves de jeune bétail a aussi augmenté considérablement.

Le nombre des chèvres par contre a diminué de plus d'un tiers: s'il est vrai que le nombre de ces animaux est souvent en proportion de celui des pauvres dans les communes, et qu'en place de chèvres, beaucoup de ménages ont aujourd'hui le moyen d'entretenir une vache, on est en droit de considérer cette circonstance comme une marque d'augmentation considérable de l'aisance dans nos campagnes.

Le nombre des porcs est aussi allé en augmentant depuis 1822 à 1827; il a diminué un peu depuis, mais pas autant qu'on aurait dû le supposer en raison de leur bas prix pendant l'année dernière, et du peu d'abondance de la récolte des pommes de terre. Nous ne cesserons de le répéter, cette branche de l'industrie agricole est, après celle de l'éducation du grand bétail, une des plus intéressantes dans notre position; lorsque la manière de cultiver les pommes de terre sans pioche, à l'aide de la herse de fer et de la houe à cheval, sera devenue plus générale; lorsqu'on se sera accoutumé à les arracher avec la charrue, en cultivant de préférence les variétés dont l'épais feuillage aide à détruire les mauvaises herbes, et contribue à mettre les champs en parfait état de culture; alors nous aurons nos pommes de terre à si peu de frais que, quelque soit le bas prix des porcs nous pourrons encore les élever avec bénéfice et soutenir facilement la concurrence avec les contrées qui nous environnent.

Nous espérons que ces observations prouveront à MM. les Maires combien il importe, que les relevés de ce genre soient faits avec tous les soins possibles, et nous les engageons avec instance, d'y mettre la plus grande exactitude, chaque fois que l'autorité les chargera de concourir à la formation de tableaux statistiques aussi intéressans.

Nous joindrons ici le relevé des primes obtenues par des particuliers du Bailliage de Porrentruy, aux différentes marques de chevaux, depuis 1818 à 1830.

Avant l'année 1817, aucune marque de chevaux n'a eu lieu dans les Bailliages du Jura: la première a été celle de Tavanne, où aucun cheval du Bailliage de Porrentruy n'a été présenté.

En 1818, des marques de chevaux ont eu lieu à

Tavanne, Saignelégier et Delémont; ici les premières primes ont été distribuées pour des chevaux du Bailliage de Porrentruy, montant à la somme de L. 320

En 1819	id id.	260
» 1820	id. id.	296
» 1821,	première marque de chevaux à Porrentruy, ...	296
» 1822,	point de marque à Porrentruy, mais à Delémont, où des particuliers du Bailliage de Porrentruy ont reçu	396
» 1823	id. id.	312
» 1824	id. id.	312
» 1825,	marque de chevaux à Porrentruy (Depuis cette époque il y a eu chaque année 4 marques de chevaux dans les Bailliages du Jura).	504
» 1826,	marque de chevaux à Porreutruy	452
» 1827,	id. id.	640
» 1828,	id. id.	632
» 1829,	id. id.	600
» 1830,	id. id.	444
	TOTAL . . L.	5464

Dans cette somme ne sont point comprises, les primes distribuées chaque année, de la part du Gouvernement, pour le perfectionnement de la race du bétail à cornes.

Edikal-Vorladung.

Für die von der Frau Wittwe Wysard geb. Grüring Gastwirthin zum weißen Kreuz im Biel, an Herrn Michael Marcon, aus Colmar oder Belfort, gewesener Einnehmer zu Biel restanzlich zu fordern habenden L. 357. 1. hat dieselbe bereits unterm 31. Merz 1829 diejenigen Fr. 1200 de France Richterlich mit Arrest belegen laßen, welche die löb. Stadt Biel dem H. Marcon, nach Abzug seiner Schuldigkeit von Fr. 524 81 Cent. de France, mit restl. Fr. 675 19 Cent. de F.e laut Spruchs vom 14. Merz 1829 zu thun ist!

Wenn nun vorher keine Bezahlung erfolgen sollte, als worzu Herr Marcon anmit durch den Weg des öffentlichen Blatts aufgefordert ist, so wird der Beystand der Frau Gläubigerin Mitwochs den 9. Juny 1830 Vormittags um 10 Uhr vor MnHgh. des Amts-Gerichts Biel auf dem Rathhause allda erscheinen, und rechtlich anbegehren; daß seiner Pupillin von jenem Zuguthaben der restl. Fr. 675 19 Cent. so viel Richterlich zubekennt werde, als zu Tilgung ihrer oberwähnten Ansprache und Folgen erforderlich sein wird.

Zu dieser Erscheinung wird nun der seines Aufenthalts unbekannte Schuldner H. Marcon nach Satzung 91. und 92, der Prozeßform andurch ediktaliter vorgeladen, mit dem Beyfügen daß auch auf sein allfälliges Ausbleiben mit der Zubekanntniß im Rechten wird fortgefahren werden.

Geben mit Hochrichterlicher Bewilligung, Nidau den 9. April 1830.

Bewilligt der Amtsstatthalter, Wildermet.

Funk, Not. u. Rechts-Agent als Beystand der Frau Wittwe Wysard.

AVIS.

On invite de nouveau MM. les Maires des communes, du Bailliage de Porrentruy, de faire indiquer dans les rapports, pour délits forestiers et ruraux, le montant du dommage causé, ce qui est essentiel, pour que le juge puisse prononcer en connaissance de cause sur la quotité du dommage à allouer.

Porrentruy, 22 mai 1830.

Greffe du Bailliage.

Par jugement de M. le Grand-Baillif de Porrentruy, du 25 mai courant, le Sr. Joseph Lachat, demeurant à Glovilier, bourgeois de Montmelon, a été mis en état d'interdiction et suspendu dans l'administration de ses biens; il lui a été nommé un tuteur dans la personne du Sr. Xavier Bouvier, aubergiste à la Caquerelle; ce qui sera publié pour la connaissance de chacun.

Porrentruy, 26 mai 1830.

Greffe du Bailliage.

On prévient le public qu'ensuite d'autorisation du conseil tutélaire de la commune d'Alle en date du 5 mai courant, et à la requête 1° du Sr. François Courtat, cultivateur à Alle, en sa qualité de conseil judiciaire de Marie Mamie, veuve de Germain Courtat dudit lieu; 2° des héritiers de ce dernier;

Il sera le Lundi 7 juin prochain, à une heure de relevée, à Alle, au domicile de ladite veuve Courtat, procédé devant le Notaire soussigné à la vente volontaire, 1.° d'un journal de champs en Corbery; 2.° d'un demi-journal de champ, sur la Maille; 3.° d'une chenevière au Pécal du bas.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'enchère, en l'étude dudit Notaire.

Porrentruy, le 24 mai 1830.

Kohler, *Notaire de Bailliage.*

Adjudication publique.

A la requête du Sr. Joseph Lachat, de Roche-d'or, il sera le Jeudi 3 juin 1830, à neuf heures du matin, procédé au Greffe du Bailliage à Porrentruy, par le ministère de M.e Xavier Elsæsser, licencié en droit, Notaire, à la vente par adjudication publique de 33 sapins, dont plusieurs d'une forte dimension, provenant de la métairie, dite la Vacherie-dessus, avec faculté de miser pour l'exportation, sauf la ratification de l'autorité supérieure.

Porrentruy, le 20 mai 1830.

Xavier Elsæsser, Notaire.

Ensuite de due permission, les veuve et héritiers de feu François-Xavier Aubry, en son vivant aubergiste à Saignelégier, exposeront en vente publique et volontaire un fonds de boutique, consistant en draperie, toilerie, soierie, quincaillerie et épicerie en tous genres. Cette vente aura lieu le Mercredi 2 juin prochain, et jours suivans, à l'auberge des Deux-Clefs à Saignelégier, sous de favorables conditions.

Saignelégier, le 18 mai 1830.

Par commission:

A.te Langel, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

De commun avec la ville de Bienne, Messieurs les frères Hartmann, de Nidau, exposeront en vente par adjudication publique, dans l'auberge de la Hutte, commune de Sonceboz, Vendredi le 4 juin, à neuf heures du matin, sous des conditions favorables qui seront lues avant l'enchère, environ 364 toises bois de sapin, et environ 80 toises bois de hêtre, ainsi que 12 billes a scier en épicéas.

Ces bois ont été abattus du côté du sud de la métairie dite le Schilt, appartenant à Messieurs les frères Hartmann, et entoisés sur la métairie aboutissante, dite le Steinersberg.

Les acheteurs auront aussi la faculté d'exporter ces bois hors du Canton, et le Sr. Fréd Lorius, à la Hutte, est chargé de faire voir ces bois aux amateurs, sur les lieux.

Donné ensuite de permission obtenue de M. Daxelhoffer, Grand-Baillif à Courtelary.

Nidau, le 22 mai 1830.

Par commission:

Em. Muller, Notaire-baillival.

Le bénéfice d'inventaire ayant été accordé aux héritiers de feu Monsieur Jean-Jacques Schneider, tanneur, de Bienne, tous ses créanciers ainsi que ses débiteurs sont sommés d'indiquer par écrit leurs prétentions ou leurs redevances, appuyées d'assertions légales, au Greffe-baillival soussigné, jusqu'au 1.er Juillet prochain, sous peine de forclusion.

Bienne, le 12 mai 1830.

Pour le Greffe baillival de Bienne, MOSER.

Le soussigné A.-L. Desvoignes, conseil judiciaire de Catherine, née Dodillet, (femme délaissée de Théophile Desvoignes), invite les créanciers de feu François Dodillet, décédé à Courtelary, de produire leurs réclamations, d'ici au 12 juin prochain, en l'étude de M.e Calame, Agent en droit et Notaire, à Courtelary.

Tramelan-dessous, le 19 mai 1830.

Ab.-Ls. Desvoignes.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 18. May 1830.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 19 btz. 6 3/5 rap.

Roggen . . .	10 btz. 3 rp. —	13 btz. o rp.
Gerste . . .	9 btz. o rp. —	11 btz. o rp.
Haber der Mütt	55 „ o „ —	100 „ o

Prix des grains au marché de Berne, du 18 Mai 1830.

Prix moyen du boisseau

Epeautre égrugé, 19 bz. 6 3/5 rap.

Seigle, . . .	10 bz. 3 rp. —	13 bz. o rp.
Orge	9 bz. o rp. —	11 bz. o rp.
Avoine (le sac)	55 » o » —	100 o

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 21. May 1830.

Preis von einem Sack.

Kernen . . .	15 Fr. o Btz. —	19 Fr. 3 Btz.
Roggen . . .	8 „ 2 „ —	00 „ o
Gerste . . .	9 „ o „ —	00 „ o
Blieben Säck stehen		1834.

Prix des grains au marché de Bâle, du 21 Mai 1830.

Prix du sac.

Epeautre égrugé,	15 fr. o bz. —	19 fr. 3 bz.
Seigle, . . .	8 » 2 » —	00 » o
Orge, . . .	9 » o » —	00 » o

Le nombre de sacs non vendus est de 1834.

Kornmarkt-Preis.

Pruntrut, den 27. May 1830.

	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen	22	—
Mischelkorn	16	—
Haber	5	—
Gersten	12	—
Paschi	8	—
Wicken	10	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 26. May 1830.

Kernen	19	—
Roggen	14	—
Gersten	13	—
Erbsen	24	—
Linsen	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 27 Mai 1830.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	22	—
Epeautre mélangé	16	—
Avoine	5	—
Orge	12	—
Boige	8	—
Vesces	10	—
Pois	—	—

Delémont, du 26 Mai 1830.

Epeautre égrugé	19	—
Seigle	14	—
Orge	13	—
Pois	24	—
Lentilles	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre, 14 rap. Pain mi-blanc, 12 rap. Pain bis, 10 rap. Le bœuf, la livre, 23 rap. Le veau, 21 1/2 rap. Le mouton, 23 rap.

Delémont: Pain blanc, la livre, 14 rap. Pain mi-blanc, 12 rap. Pain bis, 10 rap. Le bœuf, la liv., 21 1/2 rap. Vache, 15 rap. Le veau, 20 rap. Le mouton, 22 1/2 rap.